

29 juin 2010

10.145

Interpellation Marie-France Monnier Douard**Herbicides: l'Etat est-il au courant des directives qu'il publie?**

Le canton a fourni aux communes une fiche d'information pour les avertir que l'utilisation d'herbicides est dorénavant interdite. Toutes les communes ne semblent pas l'avoir lue et il faudra le leur rappeler mais ce qui est plus inquiétant c'est que l'Etat, lui-même, continue d'utiliser ces produits pour rendre propre en ordre ses bords de routes.

Ces substances ne sont probablement pas biodégradables et sont la plupart du temps lessivées à la première pluie et finissent dans les nappes phréatiques.

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire:

- si ses employés ont reçu la fiche d'information adéquate de leur propre employeur, à savoir celle du service de l'environnement.
- si ce temps passé à polluer ne pourrait pas être utilisé ailleurs, ou mieux encore, être économisé.
- si, en cas de réelle nécessité, les autres alternatives existantes ont été évaluées ou testées.

Nous demandons que l'Etat cesse ces pratiques qui contreviennent à ses lois et règlements.

Cosignataires: C. Maeder-Milz, P.-A. Thiébaud, P. Erard, M. Ebel, J.-C. Pedroli, J.-J. Aubert et T. El Kadiri.